

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
*Member of Deloitte Touche Tohmatsu*  
114, rue Marius AUFAN  
92532 - LEVALLOIS-PERRET Cedex

**FIDUCIAIRE DE LA TOUR**

28, rue Ginoux  
75015 - PARIS

## **SQLI**

Société Anonyme

268, avenue du Président Wilson  
93210 La Plaine Saint-Denis

---

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux**

*Assemblée générale mixte du 17 juin 2010  
(Neuvième résolution)*



## **SQLI**

Immeuble Le Préssensé  
268, avenue du Président Wilson  
93200 - LA PLAINE SAINT DENIS

---

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux**

*Assemblée générale mixte du 17 juin 2010  
(Neuvième résolution)*

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés de la Société et /ou d'une catégorie d'entre eux ou de mandataires sociaux tant de la Société SQLI que des sociétés et groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du conseil d'administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Levallois-Perret et Paris, le 2 juin 2010

Les Commissaires aux Comptes

**CONSTANTIN ASSOCIES**



Thierry QUERON

**FIDUCIAIRE DE LA TOUR**



Claude FIEU